

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/²⁷¹...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2017/043/AN
DU 11 SEPTEMBRE 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2017/043/AN du 11 septembre 2017, portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt (Projet de réhabilitation de la Route Gueckédou-Kondembadou) entre la République de Guinée et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe, signé le 23 mai 2017.

N° DU PRET : 971.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 17 OCT. 2017



Prof. ALPHA CONDE